



Compte rendu de la Réunion de Conseil Municipal du 23 Janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois du mois de Janvier à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGRÉE, Maire de la Commune de Beaucé, dûment convoqués le dix-sept janvier deux mil dix-huit.

Présent(s) : LAGRÉE Jean-Louis ; IDLAS Stéphane ; CHEFTEL Chantal ; BROSSAULT Brigitte ; PERDRIEL Jeannine ; BERHAULT Pierre ; BOURACHAUD Cédric ; PATREL Christèle ; CREIGNOU Louis ; MACÉ Marie-Stéphane ; JEUSSELIN André ; VIRET Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mr P-Y. JOUAULT donne pouvoir à Mr P. BERHAULT ;
Mr N-A. JEUSSELIN donne pouvoir à Mr J-L. LAGRÉE.

Absente excusée : Néant.

Absent non excusé : Néant.

Le secrétariat a été assuré par : Monsieur Stéphane IDLAS.

Le procès-verbal de la séance du 28 Novembre 2017 n'ayant fait l'objet d'aucune observations ou remarques particulières, celui-ci est approuvé.

Travaux de voirie à envisager pour l'exercice 2018.

La Commission chargée de la Voirie s'est récemment réunie afin de répertorier les interventions liées à l'entretien qui s'imposent au niveau de la voirie communale, mais également dresser la liste des travaux d'investissement qui pourraient être réalisés durant l'exercice 2018, lesquels s'établissent comme suit :

- Allée des lilas : prolonger le trottoir au niveau des nouvelles constructions.
- Création d'un parking au niveau de la salle de La Passerelle.
- Aménagement de la réserve incendie depuis le plan d'eau situé à « genais ».
- Aménagement d'une plate-forme pour les déchets verts près du local technique.
- Création d'un passage piétonnier rue de Bretagne depuis la nouvelle voie jusqu'au n° 51.
- Marquage au sol des places de stationnement sur le parking Poids Lourds.
- Empierrement du cheminement menant vers la future voie verte.

Les propositions chiffrées du Syndicat de Voirie seront étudiées par la Commission de Finances.

A propos des stationnements envisagés pour la salle de La Passerelle, il apparaît opportun de rencontrer les riverains afin de leur faire part de ce projet.

0123012018 : Participation communal au fonctionnement des C.L.S.H. sur les Communes de Laignelet et de La Chapelle Janson.

La fédération départementale de Famille Rurales en charge de la gestion des centres de loisirs sur les Communes de Laignelet et de La Chapelle Janson sollicite le renouvellement de la convention relative à la contribution financière de la Commune de Beaucé pour l'année 2018.

La participation par journée et par enfant reste fixée à 12 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les projets de conventions qui viennent de lui être présentées et décide de maintenir la participation communale à 12 € par jour et par enfant pour le fonctionnement des centres de loisirs sur les Communes de Laignelet et de La Chapelle Janson.

Remplacement de matériels.

Le remplacement de matériels de cuisine va devoir être envisagé au niveau du restaurant scolaire ainsi que pour la cuisine de la salle La Passerelle.

Il s'agit de la friteuse de la cantine, du piano et du lave-vaisselle de la salle La Passerelle.

Trois fournisseurs seront rendus destinataires du cahier des charges précisant les caractéristiques attendues pour chacun de ces matériels afin d'obtenir leurs meilleures propositions, étant précisé que la friteuse sera alimentée au gaz.

La Commission chargée des Finances étudiera la possibilité ou non d'engager ces investissements pour l'année 2018.

0223012018 : Adhésion au service « conseil en énergie partagé » du Pays de Fougères.

Le Pays de Fougères propose le service dénommé *le Conseil en Energies Partagé* est destiné à aider les petites Communes à maîtriser leurs dépenses énergétiques. Cela se traduit pour les Collectivités adhérentes à ce service, à travailler avec un conseiller énergie qui aura pour mission la gestion de l'énergie, la réduction des consommations d'eau et des énergies utilisées, ainsi que l'animation d'actions auprès des élus et du personnel communal.

Ce service comprend :

- une mission « analyse des consommations.
- une mission « analyse bâtiment ».
- une mission « conseil-projet-financement ».
- une mission « informations-échanges ».

La convention prévoit une adhésion sur 3 années à partir du 1^{er} janvier 2018, les cotisations annuelles étant fixées de la manière suivante :

- 1.17 € par habitant (pop DGF 2017) pour 2018.
- 1.20 € par habitant (pop DGF 2018) pour 2019.
- 1.24 € par habitant (pop DGF 2019) pour 2020.

L'évolution de la cotisation annuelle a été fixée à 3% par an à partir de 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la Commune à ce service à compter du 1^{er} janvier 2018 et autorise Monsieur le Maire à mettre à disposition du Pays de Fougères tous les documents qui seront sollicités dans le cadre de ce service.

Économies d'énergies – Travaux sur les locaux de l'école et du secrétariat de la Mairie.

Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2017 adoptant les projets de rénovation énergétique des locaux du secrétariat de la Mairie ainsi que du groupe scolaire René Guy Cadou mais également la mise en accessibilité des locaux scolaires, Monsieur le Maire indique que les appels d'offres correspondants seront prochainement publiés.

0323012018 : Adhésion à l'Association « Les Ramaougeries de Pommé ».

L'Association « Les Ramaougeries de Pommé » a pour but de soutenir les animations et les initiatives locales autour de la pomme, de sa culture, de la préservation de sa réserve génétique, de sa transformation, particulièrement autour de la fabrication du pommé et globalement de la transmission du savoir.

Ainsi plusieurs thèmes sont identifiés : végétal ; culturel ; fabrication et transformation ; territorial ; social et économique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise l'adhésion de la Commune à l'Association « Les Ramaougeries de Pommé » pour un montant de cotisation annuelle fixé à 20 €.

Amélioration de l'évacuation des douches de la salle de sports.

Suite aux travaux qui ont été réalisés au niveau des douches dans la salle de sports, il s'avère que l'évacuation de l'eau est insuffisante. La solution préconisée par l'architecte consistant à la mise en place d'un bourrelet PMR au niveau de l'entrée n'apparaît pas satisfaisante.

La création d'un caniveau central permettrait de résoudre ce problème.

La Commission chargée des bâtiments communaux est chargée de réfléchir à cette question, et d'apporter des réponses pour une prochaine réunion.

Financement de l'espace-jeu Ritournelle par le Conseil Départemental et la C.A.F.

Depuis de nombreuses années, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine s'investissent pour offrir un accueil de qualité à tous les enfants du Département, en participant financièrement au fonctionnement des espaces-jeux.

Ces espaces-jeux se sont développés en Ille et Vilaine parallèlement aux Relais Assistants Maternels (RAM).

Jusqu'à présent, les espaces-jeux implantés sur un territoire dépourvu de RAM et respectant la charte de qualité, pouvait bénéficier d'un soutien financier d'un montant maximum de 1500 €, ce qui était le cas pour la Commune de Beaucé.

Les évolutions de la couverture des Relais Assistants Maternels conjuguées à un contexte budgétaire contraint, conduiront malheureusement à l'abandon de ce financement à compter de 2019.

La Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine veulent désormais recentrer leurs financements sur le dispositif des RAM qui offre un service plus large que les espaces-jeux.

Par conséquent, deux solutions s'offrent à la Commune :

- le maintien de l'espace-jeu actuel sans le bénéfice d'une aide financière extérieure.
- la création d'un Relais Assistants Maternels subventionné.

Le service Enfance Jeunesse de la CAF d'Ille et Vilaine va être saisi afin d'obtenir des précisions sur le dispositif du RAM.

0423012018 : Fonctionnement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés (RASED).

La Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale vient d'adresser une note d'information concernant le financement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) et les missions des personnels qui y exercent.

Pour mener à bien leurs missions, ces personnels ont nécessité d'outils particuliers. Les psychologues de l'Éducation Nationale ont notamment nécessité de renouveler les tests psychométriques permettant de réaliser des bilans mesurés.

Tenant compte de ces besoins, Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale propose de valider le principe d'une contribution financière à ces missions qui rentrent dans le fonctionnement de l'école publique. Cette contribution est évaluée au prorata du nombre d'élèves par Commune et tient compte des besoins de fonctionnement identifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une enveloppe financière complémentaire au fonctionnement de l'école publique René Guy Cadou, qui sera spécifique au RASED, soit un montant de 169.15 € pour l'année scolaire 2017-2018 (0.85 € x 199 élèves).

Commune nouvelle - Fusion de la Commune de Beaucé avec la Ville de Fougères.

Monsieur le Maire évoque le récent article paru dans La Chronique suite à la cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 6 janvier dernier, dans lequel il est question de la fusion entre la Commune de Beaucé et la Ville de Fougères.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit là d'un vœux qui n'engage que lui, et invite chaque membre du Conseil Municipal à s'exprimer à ce propos, en indiquant que dans le cas où une telle décision devrait être prise sous le mandat actuel, la fusion devrait obligatoirement avoir lieu pour le 1^{er} Janvier 2019

Il semblerait opportun que l'idée d'un rapprochement avec Fougères s'étudie avec l'ensemble des Communes limitrophes.

Les membres présents indiquent qu'il s'agit là d'un processus qui apparaît comme inéluctable dans un avenir plus ou moins proche, en soulignant toutefois que l'annonce par voie de presse a créé la surprise, ce sentiment étant semble-t-il partagé par de nombreux électeurs.

Beaucoup d'interrogations sont également soulevées par rapport au maintien des services actuels sur le site de Beaucé, la représentativité de Beaucé au sein de la Commune nouvelle, les bénéfices et les pertes d'un tel rapprochement pour la Collectivité.

Le Conseil Municipal souligne que le délai avancé apparaît trop court pour permettre d'aborder et effectuer sereinement toutes les réflexions et démarches qui s'imposent entre les deux partenaires.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite continuer à explorer cette idée de fusion avec la Ville de Fougères.

Chacun s'accorde à vouloir obtenir toutes les informations nécessaires pour se forger une idée, en s'appuyant avant tout sur les avantages et les inconvénients qu'engendreraient ce rapprochement.

Par contre, il semble difficile de mener à bien ce projet à l'échéance du 1^{er} janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Jean-Louis LAGRÉE
(pouvoir de N-A. JEUSSELIN)

Stéphane IDLAS

Chantal CHEFTEL

Pierre-Yves JOUAULT
(pouvoir à P. BERHAULT)

Brigitte BROSSAULT

Jeannine PERDRIEL

Pierre BERHAULT
(pouvoir de P-Y. JOUAULT)

Cédric BOURACHAUD

Marie-Stéphane MACÉ

Louis CREIGNOU

Christèle PATREL

André JEUSSELIN

Nadia VIRET

Noël-Alexis JEUSSELIN
(pouvoir à J-L. LAGRÉE)